

# MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

## CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

**SESSION JUIN 2024**

---

Épreuve : **ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES**

- crayons de couleur ;
  - crayon à papier ;
  - taille crayon ;
  - gomme ;
  - feutres fin noir.
- Les techniques à séchage lent sont proscrites.
  - Le papier calque n'est pas autorisé.

---

Épreuve : **FRANÇAIS**

- Aucun matériel n'est autorisé.

---

Épreuve : **MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE – CHIMIE GROUPEMENTS 1 ET 2**

- L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.  
L'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collègue », est autorisé.
- Tout autre matériel est interdit.
- Aucun document autorisé.

---

Épreuve : **PRÉVENTION, SANTÉ, ENVIRONNEMENT**

- Aucun document n'est autorisé.
- L'utilisation de la calculatrice n'est pas autorisée.

---

Épreuve : **Langues vivantes obligatoires (allemand – anglais – espagnol – italien – portugais)**

- L'usage du dictionnaire et de la calculatrice n'est pas autorisé.



## **CAP CUISINE**

### **MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT**

#### **EP2 - Réalisation de la production de cuisine :**

- ➡ Convocation et carte d'identité
  
- ➡ Malette de couteaux complète
  
- ➡ Petits matériels (fouet, pinceau...)
  
- ➡ Tenue vestimentaire réglementaire et complète :
  - coiffe professionnelle (toque, calot, charlotte...) ;
  - veste de cuisine ;
  - pantalon de cuisine ;
  - tablier ;
  - chaussures de sécurité spécifiques à la profession ;
  - tour de cou ;
  - torchons ;
  - ...

*Le carnet personnel de techniques professionnelles est autorisé.*

*L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé.  
L'usage de calculatrice sans mémoire « type collègue » est autorisé.*